



L'UN DES AUTEURS DES ATTENTATS DE BRUXELLES IMPLIQUÉ DANS UN TRAFIC D'OBJETS D'ART

CETTE TECHNIQUE DU FINANCEMENT DU TERRORISME PASSE PAR LA BELGIQUE. ET POURTANT, NOTRE PAYS ABANDONNE LA LUTTE. NOTRE ENQUÊTE

Paris Match est en mesure de révéler que l'un des auteurs des attaques meurtrières dirigées contre l'aéroport de Zaventem et la station de métro Maelbeek en mars de cette année a participé activement à un trafic d'œuvres d'art en Belgique dans un passé relativement récent. Autour de lui gravitaient d'autres personnes, liés pour certains à Salah Abdeslam.

PHOTO YORICK JANSSENS

Le commerce illicite d'œuvres d'art et d'antiquités constitue un phénomène qui se classe dans le peloton de tête des activités criminelles transnationales. Qu'il s'agisse du pillage industriel des sites antiques syriens et irakiens passés sous le contrôle de Daech à des fins de contrebande mondiale d'objets archéologiques, ou du trafic d'œuvres en tout genre volées et recelées en Europe à un

échelon plus local, ce business occulte prospère un peu partout. C'est le cas en Belgique, menacée selon Interpol de se transformer sous peu en plaque tournante. La fermeture imminente du service «Art et Antiquités» de la police judiciaire fédérale en serait une des causes, selon l'organisation policière internationale. Celle-ci craint que la Belgique ne soit plus en

mesure de lutter contre le financement du terrorisme par le biais de ce trafic, dont c'est l'une des finalités. L'enquête initiée par Paris Match (d'autres articles sont à venir), avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, objective cette crainte en révélant notamment la saisie à Bruxelles de stèles en provenance du site de Tell Hariri-Mari, en Syrie.

INTERPOL AVERTIT : « LA SUPPRESSION DE LA CELLULE JUDICIAIRE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE BIENS CULTURELS RISQUE DE FAIRE DE LA BELGIQUE UNE PLAQUE TOURNANTE EN EUROPE »

UNE ENQUÊTE DE FRÉDÉRIC LOORE

Entre 6 et 8 milliards de dollars depuis 2014, selon la CIA. 150 à 200 millions de dollars par an, d'après l'ambassadeur de Russie à l'ONU. Un milliard de dollars de revenus en 2015, estime le ministère américain des Affaires étrangères. Entre 3,4 et 6,3 milliards de dollars chaque année dans le monde, suivant l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). De quoi s'agit-il ? Du trafic de biens culturels à l'échelle planétaire. Autrement dit, du commerce illicite d'œuvres d'art et d'antiquités. Ces chiffres faramineux, bien que difficilement vérifiables et dont la fourchette varie selon une amplitude assez large en fonction

ment par les deux guerres du Golfe, les printemps arabes et le conflit en Syrie et en Irak, ont favorisé le développement exponentiel de cette pratique. Singulièrement, de l'avis de nombreux experts, depuis l'instauration du califat de l'Etat islamique (EI) en juin 2014. Selon ces mêmes experts, si Daech n'est pas l'unique responsable de la razzia sur le patrimoine culturel syro-irakien et de la contrebande internationale d'objets archéologiques qui en découle, l'organisation terroriste a néanmoins transformé ce qui demeurait un « artisanat » en une véritable activité industrielle.

De Nimrud en Irak à Palmyre en Syrie, 4 500 sites archéologiques (dont neuf inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) et plus de 100 000 objets cultu-

et taxes, trafics divers (drogue, cigarettes, êtres humain...), donations de pays du Golfe.

2 000 objets volés

Ces antiquités transsient ensuite par des réseaux transnationaux et prennent le plus souvent la direction de l'Europe, des Etats-Unis et des monarchies pétrolières, accompagnées de faux certificats d'authenticité. « Actuellement, ce que l'on voit apparaître, ce sont surtout des petites pièces, des bijoux anciens, des médallons, des statuettes, des livres religieux, ce genre de choses », explique un spécialiste de la lutte contre ce trafic, lequel préfère demeurer anonyme. « Ces objets de moindre valeur permettent aux traquants de tester nos défenses et de mesurer les risques qu'ils encourgent.

Les grosses pièces sont enterrées et nous les verrons refaire surface plus tard, comme cela s'est produit avec celles en provenance des sites concernés par les printemps arabes, en Tunisie et en Egypte entre autres. Cela

se fera plus ou moins rapidement en fonction de l'évolution du conflit en Syrie et en Irak, ainsi que des besoins de liquidités de Daech. » De son côté, Interpol met en avant un autre facteur favorisant la prolifération en Europe des petits objets culturels volés : l'afflux massif de réfugiés originaires du Moyen-Orient. Faciles à transporter et difficiles à saisir, ils constituent pour ces derniers des viatiques très commodes.

Les pays de destination généralement les plus ciblés par les filières sont ceux qui présentent la plus grande perméabilité à ce trafic, et la Belgique en fait partie. Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le pays jouit d'une réputation mondiale dans le domaine du commerce de l'art et des anti-



quités, en raison du nombre et de la qualité des marchands, galeristes et autres antiquaires qui y sont actifs. Fatalement, elle attire des vendeurs et des acheteurs pas toujours scrupuleux. Ensuite, du fait de l'exiguité de son territoire, bien desservi en voies de communication et doté d'une capitale internationale, la Belgique représente une zone de transit idéale pour la circulation des biens culturels. Enfin, le droit pénal belge est plutôt laxiste relativement au trafic d'œuvres d'art. Il ne comprend par exemple pas d'article spécifique incriminant le vol d'une œuvre, sanctionné uniquement comme un vol ordinaire. De plus, au-delà de cinq ans, le recel n'est plus punissable. A ceci s'ajoutent d'autres failles administratives, qui sont autant d'aubaines pour les traquants et receleurs de tous poils.

Bien entendu, il existe certaines parades, de plus en plus efficaces aux dires d'Harold t'Kint de Roodenbeke, marchand de tableaux bruxellois, galeriste et président de la Brafa, l'une des plus prestigieuses foires d'art et d'antiquités au monde, laquelle se tient chaque année sur le site de Tour & Taxis : « Grâce à la numérisation, n'importe quel marchand, antiquaire ou collectionneur peut désormais facilement confronter les images d'objets proposés à la vente aux bases de données existantes, dont celle d'Art Loss Register, la plus importante, dans lesquelles sont répertoriées les œuvres signalées volées et perdues. Ce sont des outils précieux grâce auxquels la mise sur le marché de

De Nimrud en Irak à Palmyre (notre photo) en Syrie, 4 500 sites archéologiques (dont neuf inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) et plus de 100 000 objets culturels seraient passés aux mains de Daech.

par un fin connaisseur de l'art africain, au sujet de pièces rendues à des musées du continent noir, puis revenues sous le manteau (et parfois par valise diplomatique) jusqu'à Bruxelles.

« La Belgique attirera davantage les traquants »

Dans un avenir proche, la Belgique risque de mériter pleinement sa réputation (surévaluée ou non jusqu'ici) de plaque tournante du trafic d'art en Europe. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Françoise Bortolotti, coordinatrice à l'Unité des biens culturels d'Interpol. Elle l'a écrit dans un mail confidentiel adressé au début du mois septembre dernier à la chancellerie du Premier ministre, Charles Michel, dont Paris Match a pu prendre connaissance.

Ce courrier fait suite à la décision adoptée par la direction de la police fédérale et entérinée par le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, de supprimer la cellule « Art et Antiquités » (arrêté royal du 27 octobre 2015). Le démantèlement de cette unité de la direction centrale de la police judiciaire, dont la mission est de lutter contre le trafic de biens culturels, devrait s'opérer avant la fin de 2016. Il entraînera, outre la fermeture du service déjà affaibli et dans lequel seules deux

(Suite page 56)

SELON JAN JAMBON, « LA CRIMINALITÉ RELATIVE À L'ART ET AUX ANTIQUITÉS N'EST PAS JUGÉE PRIORITAIRE »

personnes travaillent encore, la disparition de l'unique point de contact capable de répondre aux demandes spécifiques d'Interpol, des douanes et polices étrangères et des organismes internationaux, ainsi que la perte d'une précieuse base de données spécialisée.

Dans son mail, Françoise Bortolotti exprime sa « grande inquiétude » au sujet de cette décision gouvernementale susceptible de mettre à mal l'efficacité de la lutte contre le trafic et le vol de biens culturels « dans la mesure », écrit-elle, « où la Belgique est un de nos principaux interlocuteurs et partenaires dans ce domaine d'activités complexe ». En substance, elle déplore la triple disparition dans le chef de la Belgique d'un « service central national dédié à cette activité », d'une « base de données nationale actualisée des objets d'art volés » et d'une « expertise (policière NDLR) nationale » reconnue à l'étranger. Autant d'outils dont Interpol a grand besoin « pour pouvoir faire un travail d'analyse au niveau international ».

Françoise Bortolotti attire également l'attention des autorités belges sur la nécessité pour les pays membres d'Interpol de se conformer aux résolutions 2199 et 2253 prises en 2015 par le Conseil de sécurité de l'ONU, visant à combattre le commerce illégal de biens culturels, particulièrement ceux en provenance d'Irak et de Syrie, « étant donné qu'il est quasiment certain que ce trafic contribue à financer des actions terroristes de par le monde ». Et d'insister : « Cette question du lien entre le trafic et le financement du terrorisme est devenue majeure et seule une coopération renforcée entre tous les pays (par un échange constant d'informations, NDLR) permettra d'y répondre ». Enfin, la coordinatrice d'Interpol avertit : « La Belgique, qui est déjà depuis longtemps un pays de destination pour les antiquités et autres objets culturels provenant de trafics ou de fouilles illicites, attirera assurément encore davantage les trafiquants

si elle ne dispose plus d'un service spécialisé en la matière. » Au risque, dit-elle, de voir le pays se transformer en « une plaque tournante en Europe ».

Manifestement, cette mise en garde, jointe au fait qu'au même moment nos voisins européens, mais également d'autres pays dans le monde dont les USA, renforcent leurs effectifs policiers spécialisés dans la lutte contre le trafic d'art et d'antiquités afin d'assécher les sources de financement du terrorisme islamiste, ne parvient pas à infléchir la décision gouvernementale de faire disparaître la cellule « Art ». Pour le ministre de l'Intérieur, rien ne justifie son maintien au niveau central. Selon Jan Jambon, « la criminalité relative à l'art et aux antiqui-

« CETTE QUESTION DU LIEN ENTRE LE TRAFIC ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EST DEVENUE MAJEURE ET SEULE UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE TOUS LES PAYS (PAR UN ÉCHANGE CONSTANT D'INFORMATIONS) PERMETTRA D'Y RÉPONDRE »

tés n'est pas jugée prioritaire ». En conséquence, « sa prise en charge sera intégrée au travail régulier de la police ». C'est-à-dire confiée à des non-spécialistes, soit exactement l'inverse de ce que réclame Interpol, de même que tous les experts de l'Unesco, de l'Icom (Conseil international des musées) et des Nations unies que nous avons interrogés.

Phoenix ne passe pas la douane

En tout état de cause, pour le sommet de la police fédérale, le ministre de tutelle et le gouvernement, la menace terroriste qui continue de viser la Belgique ne se finance pas sur le marché parallèle de l'art, que ce soit par le biais de l'importation illégale de pièces archéologiques ou, plus banalement, via le vol, la revente ou le « artnapping » (vol contre rançon) d'œuvres dérobées dans des musées ou chez des particuliers belges. Nous sommes pourtant en mesure de révéler, sur la

base de sources (recoupées) françaises appartenant au milieu de l'enquête sur les attentats de Paris et de Bruxelles, que l'un des auteurs des attaques meurtrières dirigées contre l'aéroport de Zaventem et la station de métro Maelbeek en mars de cette année a participé activement à un trafic d'œuvres d'art en Belgique dans un passé relativement récent. Autour de lui gravitaient d'autres personnages, liés pour certains à Salah Abdeslam.

Nos informations ne disent pas si cela a permis à ce membre du sinistre commando kamikaze du 22 mars de financer les attentats, ni même une quelconque activité terroriste, ou bien s'il s'y adonnait au préalable dans le contexte du grand banditisme. Toujours est-il que ce fait objective le risque de voir des individus ayant son profil procéder de la même manière pour réunir facilement (et désormais sans crainte de voir la police s'y intéresser de près) les sommes, de surcroît souvent modestes, nécessaires à la perpétration d'un carnage.

Quant à la possibilité que des antiquités pillées par Daech ou un autre groupe terroriste ou criminel finissent par se retrouver sur le marché belge, elle est bien réelle. Les autorités ont d'ailleurs en ce moment sur les bras une affaire pas encore tranchée, mais assez intrigante. Elle concerne la saisie par les douanes, en janvier 2016, de deux plaques cultuelles en albâtre provenant à l'origine du site archéologique de Hariri-Mari en Syrie, datant du troisième millénaire avant notre ère (notre document), proposées à la vente à l'occasion de la dernière Brafa par l'un des exposants : Phoenix Ancien Art. Précisons d'emblée qu'à ce stade de la procédure toujours en cours, qui plus est purement administrative (le parquet n'est pas saisi), rien ne prouve qu'il s'agisse d'une opération illicite. Les douaniers belges vérifient de manière approfondie les documents d'authentification de la provenance des objets et l'historique de leur propriété, mais force est



Cette photo extraite du catalogue « Crystal IV » de Phoenix Ancien Art montre la plaque cultuelle en albâtre vieille de 4500 ans saisie par la douane belge en janvier dernier. Elle proviendrait du site archéologique syrien de Tell Hariri-Mari, à proximité de la frontière irakienne.



de constater que cela s'éternise. Selon nos informations, c'est le bureau Interpol de Damas qui a donné l'alerte au sujet de ces pièces, lesquelles ont d'abord transité par le port-franc de Genève, chez Inanna Art Services, la branche helvète d'une société basée au Liban, filiale de Phoenix et qui lui sert d'entreposeur. Un visa d'exportation temporaire vers la Belgique a été délivré par les Suisses.

Paris Match a tenté d'obtenir des éclaircissements auprès de Phoenix, mais ses patrons se sont refusés à tout commentaire. Leur avocat bruxellois, M^e Thierry Ongena du cabinet Dugardyn & Partners, nous a toutefois fait savoir que son client « est confiant dans l'issue positive de la procédure de vérification en cours, dès lors qu'il a rempli de manière exhaustive son devoir de diligence et dans le respect des réglementations applicables en la matière ». Dont acte. Cependant, nous avons recueilli le point de vue de l'homme dont l'expertise a été sollicitée pour établir la provenance de ces stèles. Il s'agit du professeur Michel Al-Maqdissi, qui enseigne l'archéologie orientale à l'Université de Damas et à l'Université Saint-Joseph des Jésuites de Beyrouth. Il officie également au Service des fouilles et études archéologiques à la Direction générale des antiquités et des musées en Syrie. Sans se prononcer sur l'itinéraire suivi par les stèles pour parvenir chez Phoenix, il est formel quant à leur origine : « Le style ne laisse pratiquement aucun doute quant au fait qu'elles proviennent du site de Mari. Ce site a fait l'objet de fouilles françaises depuis 1932 et la dernière campagne remonte à

2010. Mais depuis 2012, Mari est victime de pillages massifs qui l'ont littéralement dévasté. Quantité d'objets en ont été extraits illégalement parmi lesquels, de toute évidence, ces plaques cultuelles. »

Phoenix Ancien Art

est la propriété des frères Ali et Hicham Aboutaam, deux des principaux marchands d'objets d'art anciens au monde. Fondée à Beyrouth par leur père en 1960, la société dispose de deux galeries très renommées, l'une à New York, l'autre à Genève. Si les Aboutaam sont réputés à travers toute la planète art pour la richesse de leurs collections, ils sont également connus pour leurs nombreux démêlés avec la justice de plusieurs pays, dont les Etats-Unis, en relation avec des faits retentissants d'antiquités à la provenance douteuse. Leur nom est également apparu plus d'une fois dans des enquêtes relatives à des trafics de très grande ampleur, mêlant des collectionneurs privés, des musées illustres et des personnages sulfureux tels que Giacomo Medici et Gianfranco Becchina, deux trafiquants d'art italiens impliqués dans d'énormes scandales. En 2008, Ali Aboutaam a même figuré sur la « red wanted list » d'Interpol (numéro de dossier 25913/2007), de laquelle il a été retiré depuis.

Inquiétée aux Etats-Unis en 2003, en Egypte en 2004, en Bulgarie en 2008, Phoenix est à présent aux prises avec une nouvelle saga judiciaire démarée en 2010 en Suisse. Elle concerne trois sarcophages (un romain, deux gréco-phéniciens) dont Ali Aboutaam revendique la propriété légitime, tandis que les autorités judiciaires helvétiques, qui ont

(1) Rapport 2015 de la TEFAF (The European Fine Art Fair).

(2) Lettre de Vitali Tchourkine, ambassadeur de Russie, au Conseil de sécurité de l'ONU, citée par le quotidien libanais *L'Orient-Le Jour* en avril 2016.

(3) « Looted Art Helps Fund Jihadists in Europe », *The Wall Street Journal*, 25/08/2016.

L'AUTEUR DE L'ATTENTAT KAMIKAZE DU 22 MARS À MAELBEEK ÉTAIT AU CŒUR DES TRACTATIONS « D'APRÈS-VOL ». UN DOSSIER QUI MET AU JOUR LES FAILLES BELGES ET LES DANGERS POUR LE FUTUR. EXCLUSIF



La nuit du 15 au 16 juillet 2013, le musée Van Buuren, au 41 de l'avenue Léo Errera à Uccle, a été victime d'un cambriolage éclair. En quelque deux minutes, les auteurs ont fait main basse sur une série de tableaux d'une valeur globale de deux millions d'euros.

TRAFIG D'ART ET TERRORISME, CAMBRIOLAGE DU MUSÉE VAN BUUREN À UCCLE EN 2013; LES POLICIERS AVAIENT IDENTIFIÉ KHALID EL BAKRAOUI

En juillet 2013, un cambriolage éclair dépossé-dait le musée ucclois Van Buuren d'une série de tableaux remarquables, parmi lesquels un chef-d'œuvre. « La Penseuse » du maître hollandais Kees Van Dongen, une toile évaluée à plus d'un million d'euros. Pendant deux ans, des individus ont tenté d'obtenir des assureurs une rançon en échange de la restitution des œuvres. Derrière ces tractations interrompues sans résultat en mai 2015, un homme: Khalid El Bakraoui. L'auteur de l'attentat du 22 mars dans le métro Maelbeek aurait-il pu financer son activité terroriste de cette façon? Difficile à dire, mais le scénario est vraisemblable. Une révélation inquiétante à l'heure où la police judiciaire fédérale démantèle le service « Art et Antiquités ». La première conséquence de ce choix réside dans l'incapacité de la Belgique à répondre à ses obligations internationales vis-à-vis de l'Unesco. L'organisation onusienne confie à Paris Match sa crainte de voir le Royaume ne plus être en mesure de lutter efficacement contre le financement du terrorisme par le biais du trafic d'art et de pièces archéologiques. Nous poursuivons notre enquête entamée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.



DÉSARMÉE FACE AU TRAFIC D'ART, LA BELGIQUE EST INCAPABLE DE SATISFAIRE SES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE L'UNESCO

UNE ENQUÊTE DE FRÉDÉRIC LOORE

Khalid El Bakraoui. C'est le nom que certains médias ont accolé à l'un des auteurs des attentats de Bruxelles dont nous révélions le mois dernier (Paris Match du 27 octobre) l'implication dans un trafic d'objets d'art, sans toutefois divulguer ni son identité, ni la nature exacte des faits. Ceci dans le cadre de l'enquête que nous poursuivons ici, consacrée au trafic de biens culturels comme source de financement du terrorisme. En effet, c'est bien de lui qu'il s'agit : l'ancien truand fiché au grand banditisme, converti à l'islamisme armé et dont la trajectoire sanglante s'est achevée le 22 mars de cette année à la station de métro Maelbeek.

Paris Match est du reste en mesure d'aller plus loin dans le dévoilement de ce que fut ce trafic. C'est d'« artnapping » dont il est question en l'occurrence, c'est-à-dire le vol d'œuvres contre rançon. Cette technique est utilisée lorsque les œuvres dérobées à un musée ou un particulier sont connues, répertoriées et dès lors pratiquement invendables, puisque leur réapparition est étroitement surveillée. A défaut de pouvoir faire affaire avec un receleur ou un acheteur téméraires, le voleur du bien propose sa restitution à la compagnie qui l'assure, moyen-

C'EST D'« ARTNAPPING » DONT IL EST QUESTION ICI, C'EST-À-DIRE LE VOL D'ŒUVRES CONTRE RANÇON. A DÉFAUT DE POUVOIR FAIRE AFFAIRE AVEC UN RECELEUR OU UN ACHETEUR TÉMÉRAIRES, LE VOLEUR DU BIEN PROPOSE SA RESTITUTION À LA COMPAGNIE QUI L'ASSURE, MOYENNANT LE PAIEMENT D'UNE SOMME INFÉRIEURE À LA VALEUR ASSURÉE

nant le paiement d'une somme inférieure à la valeur assurée. Suivant une règle non écrite et bien qu'ils s'en défendent, les assureurs acceptent généralement de verser jusqu'à 10 % de cette valeur, trop heureux de ne pas devoir la rembourser dans son intégralité au propriétaire préjudicié. Ce marché s'effectue d'ordinaire dans le plus grand secret et autant que possible sans y mêler la police. L'un des cas d'« artnapping » les plus retentissants, c'est celui du « Cri » et de « La Madone », deux toiles du peintre expressionniste norvégien Edvard Munch, volés en 2004 au musée éponyme d'Oslo.

En juillet 2013, des individus se sont livrés à une activité de ce genre et c'est le musée ucclois Van Buuren qui en a fait les frais. La nuit du 15 au 16 juillet de cette année-là, ils ont commis un cambriolage éclair au 41 de l'avenue Léon Errera, à



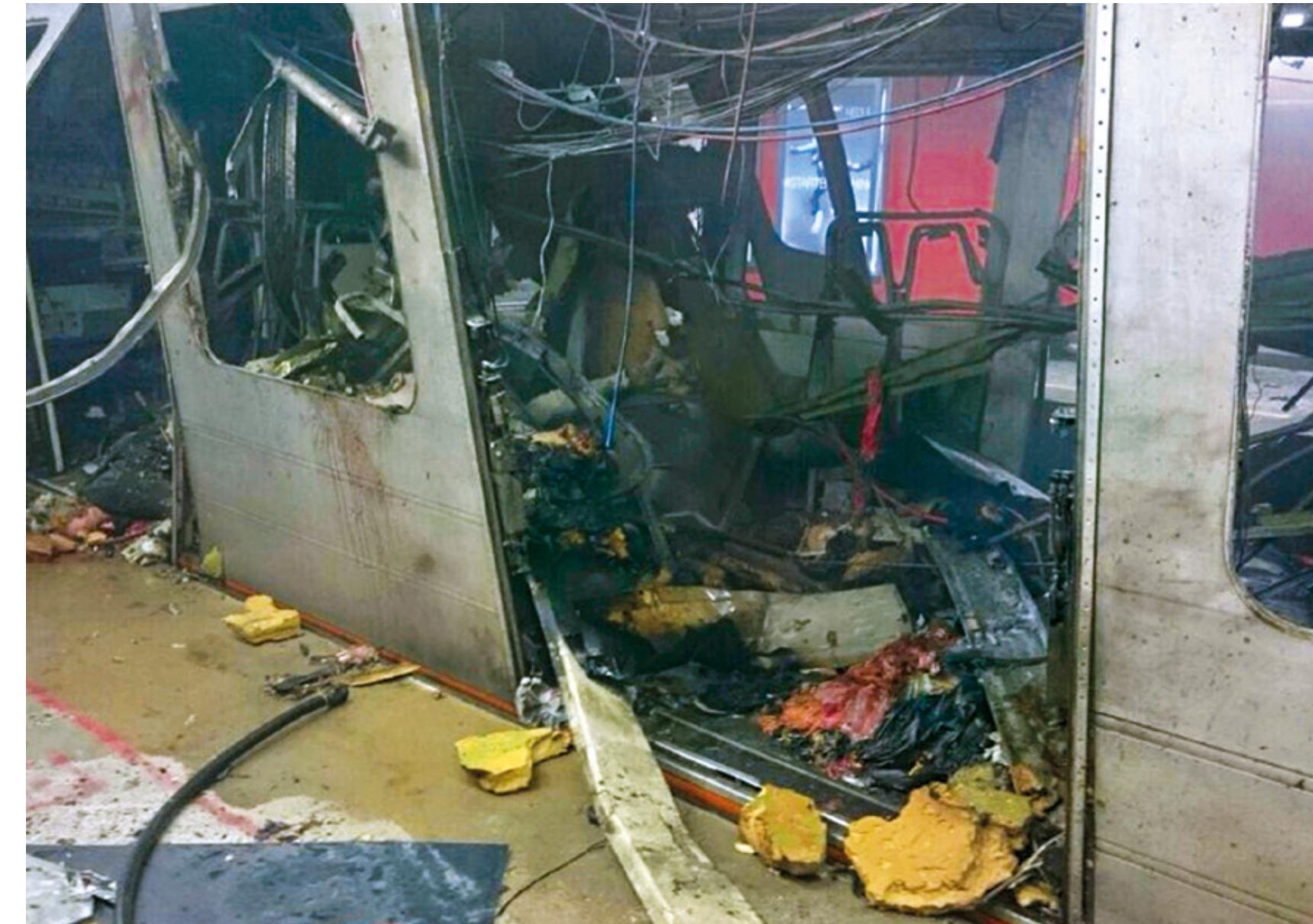
Cet extrait d'un reportage de la RTBF de l'époque montre « La Penseuse », le chef-d'œuvre du peintre hollandais Kees Van Dongen, pièce maîtresse du musée Van Buuren estimée à 1,2 million d'euros et jamais retrouvée à ce jour.

l'adresse de l'ancienne somptueuse villa du mécène David Van Buuren, reconvertie en musée à son nom. En quelque deux minutes, les monte-en-l'air ont fait main basse sur un butin remarquable : une dizaine de tableaux parmi lesquels « Crevettes et coquillages », une œuvre de James Ensor, mais surtout « La Penseuse » du maître hollandais Kees Van Dongen, une pièce estimée à 1,2 million d'euros.

A l'époque, ce fric-frac bien préparé avait fait grand bruit. Confier initialement au juge d'instruction (à présent retraité) Jean-Claude Van Espen, puis à son confrère Olivier Leroux du Tribunal de première instance de Bruxelles, l'enquête menée par le service local de recherches de la police d'Uccle n'a jamais permis d'appréhender les auteurs ni de retrouver les tableaux. Le musée Van Buuren a été indemnisé en 2014. Nos informations nous permettent cependant de révéler que des contacts répétés ont eu lieu entre les « kidnappeurs » de « La Penseuse » et un intermédiaire que ces derniers croyaient être le représentant des trois compagnies d'assurance du musée ucclois agissant sous mandat. En réalité, il s'agissait d'un agent sous couverture, membre des unités spéciales de la police fédérale (CGSU). Au travers de ces négociations « déguisées », portant bien entendu sur une demande de rançon en échange de la restitution des toiles, les limiers masqués espéraient réussir un joli coup de filet. Selon nos informations, les pourparlers se sont poursuivis jusqu'en avril-mai 2015 avant de s'interrompre. Ils n'ont débouché sur aucun accord et on ignore ce qu'il est advenu des œuvres.

GEORGETTE MAGRITTE AUX MAINS D'EL BAKRAOUI ?

Derrière ce marchandage, les policiers avaient repéré Khalid El Bakraoui. Le gangster devenu kamikaze n'a vraisemblablement pas pris une part active au casse nocturne



de juillet 2013, puisqu'en principe sa liberté de mouvement était alors entravée par le moyen de surveillance électronique auquel il était soumis depuis environ deux mois, suite à l'aménagement de la peine de cinq ans d'emprisonnement prononcée contre lui en février 2011 pour une attaque à main armée. Mais il était partie prenante dans les tractations qui ont suivi. Et il n'était pas seul, puisque d'autres comparses ont été identifiés autour de lui, parmi lesquels une relation de Salah Abdeslam, ainsi qu'un individu lui aussi connu pour radicalisation depuis 2010 ! L'argent que le cadet des frères El Bakraoui comptait retirer de cette opération devait-il servir à financer ses activités terroristes, dont on connaît aujourd'hui la finalité tragique ? La question demeure sans réponse à l'heure qu'il est. Quoi qu'il en soit, il n'en était apparemment pas à son galop d'essai. Sa participation à un autre coup audacieux semble hautement probable : le vol d'« Olympia », un nu de Magritte (1948), commis le 24 septembre 2009.

En plein jour, deux hommes dont un armé avaient fait irruption rue Essegem à Jette, dans la maison-musée du peintre surréaliste. Sous la menace de leur calibre, ils avaient

neutralisé le personnel et les visiteurs, avant de repartir illico avec la peinture à l'huile du maître, d'une valeur approximative de 800 000 euros. En janvier 2012, contre toute attente, « Olympia » retrouvait les cimaises du musée jettois. La rumeur au sujet du paiement d'une rançon consentie par l'assureur avait couru. Selon nos sources, 50 000 euros auraient bien été lâchés aux « ravisseurs » de Georgette, l'épouse de Magritte, du moins son double pictural représenté sur le tableau volé. Rien n'indique qu'El Bakraoui ait participé directement au cambriolage, mais on le retrouverait dans le giron immédiat des malfrats qui ont négocié par la suite la remise de l'œuvre. En 2014, le parquet de Bruxelles a mis fin à l'enquête qui n'a rien donné.

Un homme est intervenu dans ces deux affaires : Janpiet Callens, consultant et expert indépendant dans le domaine de l'art et des antiquités, basé dans la capitale. Etroitement mêlé aux discussions autour de la restitution des tableaux, il raconte : « Le Magritte, c'était une commande, mais le (Suite page 58)

L'argent qu'auroit pu retirer Khalid El Bakraoui de l'« artnapping » au préjudice des assureurs du musée Van Buuren aurait-il pu servir au financement de l'attentat commis par le terroriste dans le métro de Bruxelles ? Impossible à dire, mais le scénario est plausible.



Khalid El Bakraoui a, semble-t-il, été également mêlé aux tractations pour la restitution contre rançon d'« Olympia », un nu de Magritte volé en 2009 à la maison-musée du peintre surréaliste.

évidence, déjà impliqué dans les préparatifs des attentats qui seront perpétrés par la « cellule terroriste de Bruxelles » quelques mois plus tard à Paris. A l'automne, des informations en provenance du milieu, relatives à l'achat de chargeurs de Kalachnikov par les frangins El Bakraoui, conduiront les enquêteurs à perquisitionner le domicile de Khalid où seront découverts les premiers indices de son passage au radicalisme extrême. En décembre, un mois après le carnage parisien, un mandat d'arrêt international sera décerné à son encontre. A ce moment, il est entré dans la clandestinité. Il n'en sortira que le 22 mars 2016, pour semer la mort dans le métro.

ALLÔ LA BELGIQUE ? ICI L'UNESCO

On peut déduire de ces rétroactes, sans grand risque de se tromper, que si le djihadiste était parvenu à soutirer de l'argent aux assureurs du musée Van Buuren en 2015, tout ou partie de celui-ci aurait été investi dans les opérations-suicides planifiées par le commando auquel il appartenait. Ce qui objective le danger de voir des profils similaires se livrer au trafic d'art (même à une échelle moindre) dans le but de financer des actions terroristes.

Un danger qui ne dissuade pas le sommet de la police fédérale, ni le ministre de l'Intérieur Jan Jambon, d'entériner la suppression de l'unité « Art et Antiquités » de la direction centrale de la police judiciaire, dont le rôle consiste à lutter contre le trafic d'œuvres d'art et d'objets archéologiques. Après avoir été réduite comme peau de chagrin ces dernières années, cette cellule moribonde est condamnée à disparaître à la charnière de 2016-2017. Son extinction entraînera non seulement la perte de l'unique point de chute d'Interpol, des douanes, des polices étrangères et des organismes internationaux, mais également celle d'une précieuse base de données spécialisée, de même qu'une expertise reconnue à l'étranger.

Dans notre précédente parution, nous avions relayé les protestations des professionnels du marché de l'art et des

experts du secteur qui, tous, s'inquiètent des conséquences néfastes de cette décision. Ils craignent que dans un pays où l'arsenal juridique en matière de trafic de biens culturels est déjà très peu dissuasif, le démantèlement de la cellule art soit interprété par les trafiquants et autres receleurs comme une capitulation. Françoise Bortolotti, coordinatrice à l'Unité des biens culturels d'Interpol, dans un mail adressé en septembre à la chancellerie du Premier ministre, pressait la Belgique de ne pas baisser sa garde au moment où, à l'opposé, nos voisins européens relèvent le gant face à la menace du financement du terrorisme et des groupes armés (Daech singulièrement) par le trafic d'antiquités. « La Belgique », écrivait-elle, « qui est déjà depuis longtemps un pays de destination pour les antiquités et autres objets culturels provenant de trafics ou de fouilles illégales, attirera assurément encore davantage les trafiquants si elle ne dispose pas d'un service spécialisé en la matière ».

Mais rien à faire, la cellule « Art et Antiquités » est irrémédiablement condamnée. Interpellé à la Chambre à ce sujet par le parlementaire CDH Georges Dallemande, Jan Jambon l'a confirmé. Selon lui, cette décision ne mettra toutefois pas à mal la lutte contre le financement du terrorisme, qui demeure une priorité pour l'ensemble des services de sécurité. Quant à la police fédérale, son porte-parole a indiqué que d'« autres spécialistes » au sein des directions judiciaires déconcentrées se chargeront désormais de combattre le trafic d'art au plus près du terrain. Il s'agit là d'une pirouette sémantique, dans la mesure où ces « autres spécialistes » n'existent pas.

La Belgique est d'ailleurs à ce point déforcée qu'elle ne parvient plus à répondre à ses obligations internationales. Dans le cadre de l'application des différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyant des mesures destinées à préserver le patrimoine et à lutter contre le trafic de biens culturels comme source de financement du terrorisme en Irak, Syrie, Libye et Yémen, les Etats membres de l'Unesco doivent faire rapport à l'organisation onusienne, qui coordonne l'ensemble des actions. A la demande de sa

NOTRE DÉLÉGATION PERMANENTE AUPRÈS DE L'UNESCO À PARIS ATTEND TOUJOURS LE FORMULAIRE QUE N'ARRIVE PAS À COMPLÉTER LA POLICE FÉDÉRALE. SA PATRONNE, LA COMMISSAIRE GÉNÉRALE CATHERINE DE BOLLE, S'EST VU CONFIER LE SUIVI. OR, LE DÉLAI DE RÉPONSE ÉTAIT FIXÉ AU 20 OCTOBRE

directrice générale, Irina Bokova, chaque pays est tenu de rentrer tous les quatre mois un formulaire (notre document page suivante) reprenant une série de données relatives aux éventuelles saisies d'objets d'art en provenance illégale des quatre pays concernés par les résolutions et, le cas échéant, aux dossiers judiciaires ayant trait au trafic de ces objets. Il est également demandé de mentionner les mesures prises pour harmoniser les législations nationales avec les résolutions, ainsi que celles destinées à renforcer les capacités de lutte contre ce vaste brigandage international.

Eh bien, la Belgique ne satisfait pas à ses engagements. Notre délégation permanente auprès de l'Unesco à Paris attend toujours le formulaire que n'arrive manifestement pas

à compléter la police fédérale. Sa patronne, la commissaire générale Catherine De Bolle, s'est pourtant vu confier le suivi par la chancellerie du Premier ministre, comme l'attestent des documents en notre possession. Or, le délai de réponse était fixé au 20 octobre. De surcroît, selon le député Georges Dallemande, la Belgique n'avait déjà pas été en mesure de rentrer ce formulaire à l'échéance du quatrième précédent, soit le 20 juin dernier.

Edouard Planche, membre de la section du patrimoine mobilier et des musées de l'Unesco, spécialiste du programme de lutte contre le trafic de biens culturels, confirme ces deux faux bonds successifs et ajoute : « La demande faite à la Belgique est coercitive. Pour les Etats membres, la résolution 2253 du Conseil de sécurité étend l'obligation de faire rapport au trafic illicite de biens culturels visé par la résolution 2199 de février 2015. » L'expert ne fait pas mystère des préoccupations de son organisation au sujet de cette carence dans le chef de la Belgique et, plus encore, de sa décision de liquider la section « Art et Antiquités » : « Nous avons exprimé nos inquiétudes à ce sujet à l'ambassadeur belge ainsi que lors de la dernière réunion intergouvernementale. En matière de coopération policière et d'échange d'informations destinés à lutter contre la contrebande d'objets d'art et d'antiquités, la Belgique est un maillon très important. Son affaiblissement nous alarme. »

L'ICOMOS POINTE LE « MAILLON FAIBLE BELGE »

Un autre responsable d'organisation internationale convoque lui aussi l'image du « maillon faible » en parlant du Royaume. Il s'agit de l'Américain Gustavo Araoz, président du Conseil international des monuments et des sites (Icomos). Dans un courrier (notre document) adressé le 18 octobre au vice-Premier et ministre de l'Intérieur Jan Jambon, l'homme à la tête de cette ONG présente dans plus de 100 pays et forte de 11 000 experts dévoués à la protection des ensembles du patrimoine culturel mondial exprime son souci de voir la Belgique se transformer en « maillon faible de la lutte contre le financement du terrorisme et le trafic illicite de biens culturels ».

C'est une fois encore l'annonce de la fermeture du service central « Art et Antiquités » de la police fédérale, de même que la perspective de voir sa base de données tomber en désuétude, qui suscitent cette appréhension. Gustavo Araoz conjure le ministre de reconsiderer cette décision à l'aune du dommage causé par le pillage des sites antiques au Moyen-Orient, mis en coupe réglée par l'Etat islamique. Plutôt que de démanteler l'unité spécialisée, il l'invite même à la renforcer « comme cela a été fait dans beaucoup d'autres pays », souligne-t-il.

Il y a néanmoins très peu de chance pour que le dirigeant d'Icomos soit entendu par Jan Jambon pour qui, de son propre aveu, « la criminalité relative à l'art et aux antiquités n'est pas jugée prioritaire ». Déclaration

lapidaire rapportée par la RTBF. En Italie, cependant, les autorités judiciaires prêtent la plus grande attention à cette criminalité. Le parquet de Salerne (Campanie) a ouvert une enquête à la suite des révélations du quotidien *La Stampa* au sujet d'un trafic important d'antiquités du sang auxquelles participeraient la 'Ndrangheta (mafia calabraise) et la Camorra (napolitaine). Ces révélations sont de la plume du journaliste Domenico Quirico, qui fut otage en Syrie. Il décrit un vaste système de contrebande de vestiges pillés par Daech et acheminés, via la Turquie et le port calabrais de Gioia Tauro en Europe, aux Etats-Unis, en Russie et en Chine, où ils enrichissent des collections privées. Selon les investigations du reporter, les ramifications de ce réseau passeraient par la Hollande, le Luxembourg et... la Belgique. A des fins de blanchiment des pièces, sans doute.

Pendant ce temps, on semble désarmer du côté de la Justice et de la police fédérale. « Ce manque d'intérêt pour le trafic d'art n'est pas neuf », nuance Janpiet Callens, qui a lui-même été policier dans la section art avant de prendre sa retraite en 2009 pour se lancer dans la consultance privée. « Imaginez », explique-t-il, sourire en coin, « qu'un informateur donne à mes ex-collègues un tuyau concernant un projet de vol d'un camion rempli de GSM pour une valeur de 500 000 euros. Vous pouvez être certains qu'ils obtiendront tous les moyens nécessaires pour épinglez les auteurs : des équipes, des écoutes, des filatures et même un hélico s'il le faut ! En revanche, si ce même informateur rapporte le projet de vol d'un tableau de maître d'une valeur équivalente dans tel musée, on y enverra au mieux un enquêteur voir de quoi il retourne. Pourtant, les GSM sont amenés à se déprésier avec le temps, tandis que la toile de maître ne fera qu'accroître sa valeur, sans même parler de l'aspect patrimonial. Seulement voilà, en Belgique, police et Justice ne sont pas assez sensibilisées à la préservation des biens culturels. » ■

A gauche, le formulaire Unesco que la Belgique est incapable de remplir depuis le mois de juin. A droite, la lettre du président d'Icomos à Jan Jambon, conjurant le ministre de l'Intérieur de ne pas démanteler l'unité « Art et Antiquités » de la police fédérale.

FORMULAIRE DESTINÉ À RENDEZ COMPTE DE L'APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 2199 (2015), 2253 (2016) ET 2286 (2016) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU			
INTERNATIONAL COUNCIL OF MONUMENTS AND SITES CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS MÉTROPOLITANO DE BIENES CULTURALES Y TERRITORIALES PARA LA PRESERVACIÓN DEL PATRIMONIO MUNDIAL			
Mr. Jan Jambon, Vice Minister of Interior and Minister of Justice and Intérieur, Rue de la Loi 2, 3000 Bruxelles, Belgium			
Brussels, 18 October 2016			
Subject: Closure of the centralised Federal Police Art-China Unit, Belgium			
Dear Minister,			
As President of ICOMOS, the International Council on Monuments and Sites, I am writing to you about the close of the centralised Federal Police Art-China Unit (D.R. van 27 october 2016 tot 26 september 2017), in regard to the Resolution 2286 (2016) of the Security Council of the United Nations. ICOMOS is one of the partners of the Committee for the Protection of World Heritage Convention. ICOMOS is a non-governmental international organization, a network of 221 countries throughout the world, dedicated to the conservation of the world's cultural heritage. ICOMOS was set up under the aegis of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) in 1945. It became a specialized agency of the United Nations in 1965. ICOMOS is a member of the World Heritage Committee, the World Commission on Environment and Development, the World Commission on Culture and Development, and other International organizations, in particular, to assist in the implementation of the programme.			
ICOMOS is concerned that a unit dedicated to fight the illicit traffic of cultural property is very necessary when the traffic of cultural heritage is escalating. Failing the Federal Police Art-China Unit with the closure of the Belgian Federal Police Art-China Unit, it will no longer be possible to combat the specific dimension of the trafficking of cultural property. ICOMOS is asking the Belgian government to keep the Federal Police Art-China Unit open, as it is the only unit in the fight against terrorist financing and the illicit trafficking of cultural property.			
On behalf of ICOMOS, I would urge you to reconsider the decision to close the Federal Police Art-China Unit for all the above reasons and, to reinforce and strengthen the Unit to effectively combat illicit trafficking, as it has been done in many other countries.			
Yours sincerely, Gustavo Araoz, President of ICOMOS International			